

REGLEMENT LOCATIONS CROSS

Réservations et règlement

Les locations sont à faire impérativement par mail à claire@pec-lemans

Elles seront confirmées selon les disponibilités, mais également la météo afin de préserver le terrain et votre sécurité

Elles seront à régler au plus tard le jour même, selon les informations transmises.

Accès et responsabilité

Les cavaliers devront impérativement être accompagnés par quelqu'un à pied

La porte du casque et du gilet de cross sont OBLIGATOIRES

Le Pôle décline toute responsabilité concernant les accidents des cavaliers et/ou chevaux pouvant intervenir sur le terrain de cross

Les cavaliers et entraîneurs sont responsables de ne sauter que des obstacles correspondant à leur niveau et à celui de leur cheval

Accès et parking par le P4

Les plages horaires de réservations devront impérativement être respectées

Les boxes du Pole ne peuvent pas être utilisés, sauf location à la journée

Terrain de cross et obstacles

Les obstacles se sautent uniquement dans le sens des fanions

Les obstacles barrés et obstacles sans fanions ne peuvent en aucun cas être sautés

Les passages fermés doivent être impérativement respectés et les cordes ouvertes refermées dès la fin de l'entraînement

Tout obstacle cassé, détérioré ou qui aurait bougé doit impérativement être signalé au plus vite à l'issue de votre location

Tout obstacle cassé sera facturé en fonction des réparations à effectuer

Les cavaliers doivent ramasser les crottins de leurs chevaux sur les pistes et parkings à l'issue des entraînements